367.113
t 8 ep

ÉDIFICE PROJETÉ

DE

L'INSTITUT CANADIEN - FRANCAIS.

Rapport du Comité de Construction.

Le Comité de Construction a l'honneur de faire rapport à l'Institut Canadien-Français pour sa favorable considération :—

OBSERVATION PRELIMINAIRES.

La législature d'Ontario ayant adopté les amendements proposés à la charte de l'Institut, lesquels font disparaître tout doute sur le droit de choisir le site où l'on pourra bâtir le nouvel édifice, et nous permettent de contracter un emprunt jusqu'à concurrence de $10,000, le comité de construction, qui se trouvait, avant l'adoption de ces amendements, dans l'impossibilité de se mettre sérieusement à l'œuvre, a pu prendre depuis les mesures nécessaires pour accomplir la patriotique mission qui lui a été confiée.

IMPORTANCE DE L'ÉDIFICE PROJETÉ.

Le comité ne reviendra pas sur la nécessité de bâtir un édifice plus spacieux, plus confortable et plus convenable que celui que l'on occupe maintenant. L'Institut s'est prononcé unanimement dans ce sens, à différentes reprises, et le besoin d'une salle publique, spécialement consacrée aux Canadiens-français de cette ville, se fait plus que jamais sentir. Qu'il nous suffise de dire que vouloir rester plus longtemps dans l'édifice actuel, sans tenter un énergique effort pour améliorer notre position, c'est vouloir non seulement rester stationnaires, mais rétrograder ; tandis qu'entreprendre la construction d'un nouvel et magnifique édifice, compatible avec nos ressources, c'est vouloir assurer à l'Institut une plus grande somme de prospérité et de développement, et des moyens d'action plus étendus au point de vue intellectuel, social et national.

LE SITE.

Le comité n'a pas non plus changé d'opinion sur la question du site. Depuis l'acquisition du terrain de l'Institut sur la rue York,

71884

décidée, sur sa recommandation, à une très-nombreuse assemblée, il n'a fait que se convaincre davantage que ce site est de beaucoup préférable à celui de la rue Sussex. Il est d'abord plus central, plus à la portée des différents groupes canadiens de la ville, et répond mieux à nos besoins sous tous les rapports, surtout en vue de l'avenir, ce qui lui donne un avantage incontestable. De cette façon, l'édifice projeté sur la rue York devra non-seulement être plus fréquenté par nos compatriotes, mais sa principale salle pourra être louée pour des soirées de différente nature, ce qui sera une source importante de revenus qu'on ne pourra pas obtenir sur le terrain de la rue Sussex. Comme ce terrain se trouve au cœur de la partie commerciale de la basse ville, il sera encore facile d'y créer des revenus considérables et permanents, en construisant quelques bureaux dans l'édifice en question, ou des hangars en arrière pour fins commerciales. Il ne faut pas songer à ces sources de bénéfices sur le terrain actuel. La seule différence en faveur de ce dernier, est qu'il a environ moitié moins de valeur que l'autre—disons **$2500** de moins ; mais cette différence ne saurait contrebalancer les avantages au point de vue central et des revenus qu'offre le terrain de la rue York.

Plan de l'Édifice.

Une fois son opinion bien arrêtée sur la question du site, le comité s'est occupé sans délai de mettre à l'étude un plan de l'édifice projeté, et des moyens à prendre pour en assurer l'exécution. Il vous soumet en conséquence, en même temps que les présentes, un plan qui, pour l'élégance de l'extérieur et la bonne disposition de l'intérieur, méritera, il l'espère, votre approbation. Ce plan est basé sur une largeur de 58 pieds et une profondeur de 105 pieds. Ces dimensions devront suffire à tous les besoins d'ici à longtemps. L'édifice serait bâti en pierre brute, à part la façade où l'on ferait entrer de la pierre de rang et de taille. Il contiendrait d'abord un soubassement d'une hauteur suffisante, dans lequel se trouveraient deux bureaux à louer, la salle des séances ordinaires de l'Institut, une chambre de comité, une salle de billard, et une couple d'appartements pour le gardien. L'autre étage serait exclusivement consacré à la salle des séances ou soirées publiques, à part quelques chambres pour le vestiaire, les exercices de chant, etc., telles qu'indiquées sur le plan. La salle serait construite en amphithéâtre, aurait une grande galerie, une scène profonde, et ressemblerait sous plus d'un rapport au magnifique Opéra Gowan. Une fois achevée, elle offrirait certainement un beau coup-d'œil.

Frais de Construction.—Comment y Pourvoir.

Pour mettre ce plan à exécution, il faudrait probablement une somme de **$14 à 15,000.** Mais en laissant de côté tout d'abord plusieurs items importants, tels que la galerie, le peinturage, etc., on pourrait en dépensant environ **$13,000,** rendre l'édifice habitable, en attendant le parachèvement des travaux.

En supposant que l'Institut approuverait maintenant une dépense de $13,000, voici quels sont les moyens sur lesquels compte

le comité pour réaliser ce montant. D'après les états fournis par le trésorier et dont il a pu vérifier l'exactitude, voici les revenus qui, d'une manière ou d'une autre, devront entrer dans la caisse de l'Institut d'ici à la fin de l'exercice de 1875-76, c'est-à-dire au mois d'octobre prochain :

Souscriptions (avec intérêts) au fonds de construction (1)........	$5,240
Créances hypothécaires (avec intérêts) (2).......	1,830
Terrain actuel, rue Sussex (vente)..................	2,400
Contributions (arrérages) (3)........................	200
Piano (à vendre)..	200
Excédant probable pour l'exercice de l'année courante (4)..	200
Si l'on ajoute une somme de	2,000
on constate que l'Institut devra avoir alors une valeur réelle de	$12,070

(1) Il y a au crédit de ce fonds une somme d'environ $2,000.

(2) ETAT des sommes dues à "l'Institut Canadien-Français d'Outaouais" sur prêts hypothécaires au 1er Oct., 1875.

	Montant dû sur obligations.	Taux d'intérêt.	Montant actuellement payable	Montant non encore échu.
Wm. Burrows	200.00	6 p. c.	200.00	......
Demery Archambault	443.55	7 "	220.00	223.55
E. G. Laverdure	212.00	6 "	212.00	......
Amable Beauchamp..........	129.95	9 "	129.95	......
Dufresne & McGarity........	160.00	6 "	160.00	......
Alexr. Deschamps	283.40	9 "	110.00	173.40
Lot rue Park, Oct. Messier...	400.00	9 "	50.00	350.00
	$1828.90		$1081.95	$746.95
F. N. Boissonnault...........	*1860.22			
Lot rue Sussex	2400.00			
	$6089.12			

* Au 1er Février, il sera dû sur ce montant la somme de $49.60 pour intérêts du 1er Oct. 1875 au 1er Février 1876.

O. DIONNE,

Ottawa, 27 Janvier, 1876. *Trésorier.*

(3.) Ces arrérages s'élèvent à plus de $1000. Cette somme due par petits montants pourrait, on le voit, servir beaucoup au succès de l'entreprise. Le comité de régie a pris les mesures nécessaires pour en assurer la pèrception.

(4.) L'excédant a été de $243.34 l'année dernière, et de $438.89 l'année précédente.

Comme il faudra payer une somme de............	2,700
pour purger l'hypothèque sur notre terrain de la rue York, au mois de juillet prochain, il restera en caisse, ce terrain complètement payé, soit $4,700, intérêts compris, pour les fins de la construction, une somme de............	7,370
Si l'on ajoute à cela un emprunt de.................	6,000
on obtient un total de..............................	$13,370

Comme le comité espère ajouter une autre somme de **$1,000** au moins, en nouvelles souscriptions, déduction faite de toutes pertes, il obtiendrait de cette façon une somme totale de **$14,370**, ce qui nous permettrait de parachever l'édifice, et d'en retirer de suite tous les revenus que l'on a lieu d'en attendre. Les frais de scène, d'ameublement, etc., ne sont pas compris dans cette somme: mais il sera probablement assez facile d'y pourvoir dans le temps. Il est possible aussi qu'avec le bas prix des matériaux et de la main-d'œuvre, ces travaux puissent se faire pour un prix moindre, quoique cette estimation semble passablement exacte. Il importerait sous plus d'un rapport de faire commencer les travaux sans délai, car pour ne parler que de la pierre, nous tenons de bonne source que nous pourrons réaliser une économie de **$300** à **$400**, en la faisant rendre sur les lieux durant cette saison.

Revenus et Depenses Futures Probables.

Si l'on veut savoir maintenant quels seraient les revenus et dépenses probables de l'Institut, une fois installé dans l'édifice projeté sur la rue York, les calculs suivants pourront en donner une idée approximative :

Revenu :—

Allocation du gouvernement..	$300 00
Loyer de deux bureaux................................	300 00
Contributions des membres (100) (1)...............	150 00
Location de la salle (12 fois à $25) (2)..............	300 00
Recettes des soirées (3)................................	250 00
Produit du billard	60 00
	$1360 00

(1) En 1871-72 les contributions des membres se sont élevées à $232.25—En 1873-74 à $175-25—En 1874-75 à $162.50.

(2) La salle a été louée 16 fois en 1874-75 à $10 par soirée, et a produit 160.00.

(3) Les recettes des soirées se sont élevées en 1873-74 à $161.85—En 1874-75 à $148.78.

DEPENSES :—

Emprunt de $6000 à 8 pour c. d'intérêt par an....	$480 00
Chauffage (1)	150 00
Eclairage (2)	100 00
Gardien	80 00
Journaux..	80 00
Taxes	70 00
Assurance (3).....................................	70 00
Divers	100 00
	$1130 00

Revenu probable.........	$1360 00
Dépenses do	1130 00
Excédant do	$ 230 00

ESTIMATION AU MINIMUM DES REVENUS.

Nous sommes fermement convaincus que les revenus seront tout d'abord ou avant longtemps bien au-dessus du chiffre auquel ils sont portés. Mais nous avons voulu en faire l'estimation la plus minime possible, afin de démontrer la possibilité de la construction d'un nouvel et magnifique édifice, sans faire assumer à l'Institut une trop grande responsabilité et sans le grever d'une dette trop forte. Les loyers des bureaux—sans compter ceux des hangars en perspective—devront donner plus que $300 ; la salle sera louée selon toute probabilité plus de 12 fois l'an, et les recettes de nos soirées devront dépasser de beaucoup la somme de $250, car l'on compte que la séance d'inauguration seule devra produire une somme d'au moins $300 à $400. Avec une bonne perception des fonds et les plus grands avantages qui seraient offerts, il serait facile d'avoir deux cents membres actifs par année et de porter le taux des contributions à $2.00, ce qui produirait une somme de $400. Quant au revenu d'une salle de billard, évalué à $60 par an, on avouera que ce n'est pas de l'exagération.

ESTIMATION DES DÉPENSES.

Les dépenses ont été largement calculées. Dans tous les cas, si elles augmentent, elles auront pour résultat de faire accroître les revenus dans une proportion beaucoup plus grande. Cela est surtout vrai pour l'éclairage et le chauffage : deux des principaux items de dépense.

L'EMPRUNT.

Comme le comité espère contracter un emprunt en payant le capital au bout de dix ans seulement, ou en en payant une partie d'ici

---

(1) Le chauffage a coûté en 1874-75 $40.90.

(2) L'éclairage à couté en 1874-75, $44.00.

(3) Une assurance de $10,000 à ½ pour cent s'élèverait à $50 par an.

à ce temps là, les excédants des premières années pourraient être surtout consacrés à l'achèvement de la salle, aux décorations, à l'ameublement, etc. Et un effort pourrait être fait d'ici à peu d'années pour éteindre une partie du capital emprunté en organisant une loterie, par exemple, qui, bien dirigée, pourrait produire une recette considérable, ou par tout autre moyen que le patriotisme de chacun pourra inspirer. A la rigueur, il est probable que l'on pourrait dès la première année établir un fonds d'amortissement pour éteindre annuellement une partie de l'emprunt, mais il vaudra mieux, croyons-nous, parachever l'édifice complètement, et lui faire produire tous les revenus qui doivent en découler. En supposant qu'à l'expiration des dix premières années, on ne pourrait payer qu'une partie du capital emprunté, il sera facile alors de prélever un nouvel emprunt pour la balance, ce qui aurait pour effet de faire retomber une partie des frais de construction sur les membres et les revenus futurs de l'Institut. On l'avouera, cela ne serait que simple justice.

Dévelopпememt de la Population Française.

Il ne faut pas oublier non plus que la population française de la ville augmente rapidement, et que par conséquent elle devra fournir à l'avenir plus de membres à l'Institut, et fréquenter en plus grand nombre ses soirées, ce qui accroîtra ses moyens d'action d'autant. On voit par les chiffres suivants sur le développement de la nationalité franco-canadienne à Ottawa, que notre population s'est doublée durant dix ans—de 1861 à 1871 :—

1851—2056 Canadiens-français.
1861—3644 do. do.
1871—7214 do. do.

Pouvoirs Demandés par le Comité.

Conscients donc de l'importance de cette patriotique entreprise, de la grave responsabilité qui leur incombe, des obstacles sérieux qui pourraient mettre même en danger l'œuvre de la construction, s'ils étaient exposés à voir leur liberté d'action fortement entravée, les membres du comité demandent respectueusement, mais instamment, qu'une fois le plan du nouvel édifice adopté, les pleins pouvoirs énumérés ci-dessous leur soient accordés :—

1o. Le comité de construction aura le pouvoir de faire exécuter l'ouvrage à l'entreprise, en tout ou en partie, sans être obligé de le donner au plus bas soumissionnaire, aux conditions qu'il jugera sage de déterminer, ou bien de conserver lui-même le contrôle des travaux. Dans le cas où l'ouvrage se ferait à l'entreprise, en tout ou en partie, il devra exiger les garanties voulues pour sa bonne exécution.

2o. Il pourra faire les changements de détail, qui pourraient être nécessaires, dans l'exécution du plan, sans en affecter l'ensemble.

3o. Il pourra employer les personnes qu'il jugera à propos de choisir pour la préparation des plans ou pour leur exécution, ou pour la surveillance des travaux.

4o. Il pourra dépenser par contrat ou autrement, pour la construction de l'édifice projete, une somme qui ne devra pas dépasser $15,000. Sur ce montant, le comité pourra dépenser $13,000, sans qu'il lui soit nécessaire d'obtenir au préalable l'assentiment du comité de régie et de l'Institut. Mais si le comité trouvait moyen par souscriptions ou autrement de porter ce montant jusqu'à $15,000, il pourra employer ces fonds additionnels à parachever l'édifice projeté, sans être obligé de consulter le comité de régie et l'Institut.

Les différents paiements devront se faire par chèques sur une banque, signés par le président et le trésorier de l'Institut, sur un ordre à eux adressé et signé par le président et le trésorier du comité de construction, en vertu d'une résolution du dit comité.

5o. Il pourra prélever un emprunt qui ne devra pas dépasser la somme de six mille piastres ($6000), aux conditions qu'il croira les plus avantageuses, le dit emprunt devant être contracté autant que possible lorsque les autres ressources financières de l'Institut auront été épuisées, ou ne pourrout être convenablement employées à cet effet dans le temps.

Le comité recommande aussi que toute résolution déjà adoptée par l'Institut, et allant à l'effet contraire des pouvoirs demandés par le comité, soit par les présentes annulée.

A L'ŒUVRE SANS DÉLAI.

En terminant, le comité prend la liberté de faire remarquer que les circonstances ne sauraient être plus favorables pour la construction de l'édifice national projeté, et que tout autre retard ne pourrait qu'être prejudiciable à l'œuvre que nous poursuivons, faire perdre la confiance publique dans son succès, et entraver sérieusement le progrès de l'Institut. La population franco-canadienne, même celle des autres origines, a déjà secondé si généreusement ses efforts, que le comité ne doute pas du succès d'un nouvel appel à ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de souscrire pour assurer l'érection d'un monument national dont nous aurons raison d'être fiers. De la bonne volonté, du patriotisme de la part de chacun, et le succès est assuré.

Le tout respectueusement soumis.

JOSEPH TASSÉ, Président.
BENJAMIN SULTE.
DR. P. ST. JEAN.
T. G. COURSOLLES.
AUG. LAPERRIÈRE.
SAM. BENOIT.
STANISLAS DRAPEAU.
PIERRE RIVET.
J. A. PINARD.
ALPHONSE BENOIT.

Ottawa, 7 février 1876.